

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Romilly-sur-Seine

### SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Date de la convocation : 17 octobre 2019

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

**Présents** : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

**Représentés** : PERROT FLORINDA par VUILLEMIN ERIC, LELOUARD JEAN-CLAUDE par BEAUJEAN JACQUES, MARTIN THERESE par BEAUJEAN DOMINIQUE

**Absents** : CAMUSET EMILIE, DICHAMP PIERRE, LEVEILLE JEAN-MICHEL, VERNET JEAN-PATRICK

**Secrétaire** : Madame COLIN FRANCE

La séance est ouverte.

**19136 (DEL01) EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION URBAINE – DEMANDE DE  
SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES  
RURAUX (DETR)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	29	25	4	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE. :**

**Approuve** le projet d'extension de la vidéoprotection urbaine et le plan de financement établi par le Cabinet ALTHING.

**S'engage** à lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter d'une aide financière auprès de l'Etat au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) et tout autre organisme et donateur public ou privé.

**Approuve** le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR et FIPD)	331 125.00 euros
FCTVA (16,404 % du montant TTC)	90 992.99 euros
Ville de ROMILLY-SUR-SEINE	132 582.01 euros

**Confirme** l'inscription des dépenses sur le Budget 2020 nécessaires à l'opération.

**Sollicite** également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**19137 (DEL02) ACQUISITION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE DESAFFECTEE SITUEE 56  
AVENUE DE LA LIBERTE A ROMILLY-SUR-SEINE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	29	29	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** de procéder à l'acquisition par la Commune de l'ensemble immobilier, appartenant à la SARL Sport Immobilier, dont le siège se trouve 60-62 avenue de la Liberté à Romilly-sur-Seine, cadastré section BE n°653 et 655, d'une contenance de 2 171 m<sup>2</sup>, situé 56 avenue de la Liberté à Romilly-Sur-Seine.

**Fixe** le prix de la transaction à 154 000 euros HT.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer l'acte correspondant et tout autre document afférent à cette mutation.

**Précise** que la signature de l'acte authentique portant transfert de propriété se régularisera concomitamment à la signature d'un contrat de location-vente.

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Indique** que l'acquisition du bien s'étend à l'acquisition de toutes dépendances et tous droits pouvant y être attachés.

**Précise** que l'acquéreur supportera toutes servitudes conventionnelles, actives ou passives, s'il en existe.

**Informe** que la dépense sera inscrite au budget.

**19138 (DEL03) REHABILITATION D'UNE PARTIE DES BATIMENTS DU SITE « LE COQ  
SPORTIF » TRANCHE 1  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR, DE LA REGION  
GRAND EST, DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	29	29	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** la première tranche du projet de réhabilitation d'une partie des bâtiments du site « Le Coq Sportif ».

**S'engage** à lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Région Grand Est, de Territoire d'Industrie et tout autre organisme et donateur public ou privé.

**Approuve** le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR)	1 000 000 euros
Subvention Territoire d'industrie	2 500 000 euros
Subvention Région Grand Est	500 000 euros
Ville de ROMILLY-SUR-SEINE	3 750 000 euros

**Confirme** l'inscription des dépenses sur les budgets 2020 à 2022 nécessaires à l'opération.

**Sollicite** également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**19139 (DEL04) REHABILITATION D'UNE PARTIE DES BATIMENTS DU SITE « LE COQ SPORTIF » TRANCHE 2  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR, DE LA REGION GRAND EST ET DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** la deuxième tranche du projet de réhabilitation d'une partie des bâtiments du site « Le Coq Sportif ».

**S'engage** à lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Région et tout autre organisme et donateur public ou privé.

**Approuve** le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR)	500 000 euros
Subvention Territoire d'industrie	500 000 euros
Subvention Région Grand Est	275 000 euros
Ville de ROMILLY-SUR-SEINE	815 000 euros

**Confirme** l'inscription des dépenses sur les budgets 2020 à 2022 nécessaires à l'opération.

**Sollicite** également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h40 .

**Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits**